



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018
Salle Seigneurie
École Secondaire Louis-Joseph-Papineau
378 rue Papineau, Papineauville

Présences :

- ↳ M. Patrick Pilon ;
- ↳ M. Carl Prévost ;
- ↳ Mme Claudine Dufour ;
- ↳ Mme Isabelle Lefrancois ;
- ↳ Mme Caroline Gratton ;
- ↳ Mme Sandra Côté ;
- ↳ M. Éric Lefrancois ;
- ↳ M. Matthieu Larabie ;
- ↳ Mme Sylvie Durocher ;
- ↳ Josée L'Allier ;
- ↳ Céline Blais ;

CE-10-01 : PRÉSENCE ET CONSTATATION DU QUORUM :

Mme Josée L'Allier prend la parole et souhaite la bienvenue à tous. Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 18h35. On fait un tour de table afin que chacun se présente.

CE-10-02 : NOMINATION AUX DIFFÉRENTS POSTES :

Mme L'Allier propose Céline Blais au poste de secrétariat du conseil d'établissement. Cette dernière accepte.

M. Patrick Pilon accepte le poste de président du conseil d'établissement LJP pour l'année scolaire 2018-2019.

M. Carl Prévost accepte le poste de vice-président du conseil d'établissement LJP 2018-2019.

CE-10-03 : DISCUSSION SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux postes de membres de la communauté sont disponibles au sein du conseil d'établissement LJP. À cet effet, Mme Sylvie Durocher accepte de continuer à siéger en tant que membre de la communauté.

Il reste donc un poste de membre de la communauté à combler au sein du conseil LJP. Il est demandé aux membres d'en parler et si toutefois quelqu'un était intéressé à siéger sur ce poste, il en sera discuté lors de notre prochaine rencontre.

CE-10-04 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

M. Patrick Pilon fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Éric Lefrançois d'adopter l'ordre du jour après les ajouts suivants :

- ↳ CE-10-17 (a) : Retenues ;
- ↳ CE-10-17 (b) : Sports – gymnase - midi ;
- ↳ CE-10-17 (c) : Conseil étudiant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-05 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2018 :

Il est proposé par Caroline Gratton l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivi au procès-verbal :

- Caroline Gratton demande un retour sur les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2018-2019. Josée explique que nous avons dû respecter les nouvelles normes du Ministère de l'Éducation émises en juin dernier concernant certaines restrictions au sujet des frais chargés aux parents.
- Sylvie Durocher demande comment ça se passe avec le nouveau traiteur à la cafétéria LJP : Josée lui répond qu'elle travaille en partenariat avec le Traiteur Marco Bergeron, mais qu'elle a dû intervenir au sujet d'articles vendus dans les distributrices qui n'étaient pas conformes à la politique de la saine alimentation. Le menu ne respecte pas à la lettre cette politique non plus. Par contre, Matthieu Larabie mentionne que les élèves aiment beaucoup certains items comme le grilled-cheese au bacon à 2\$ qui est très populaire auprès des élèves. On y sert de grosses portions à bas prix, ce qui est très apprécié par tous.

Concernant le règlement de ne pas rapporter de la nourriture des restaurants « fast food » à l'intérieur de notre école, ça nous demande beaucoup de gestion et on travaille à sensibiliser les élèves à propos de la saine alimentation et de la malbouffe.

CE-10-06 : PAROLE AU PUBLIC :

Nil.

CE-10-07 : CORRESPONDANCE :

Nil.

CE-10-08 : RÈGLES ET PROCÉDURES - RÔLES :

Suite au dépôt du document intitulé « Règles de régie interne 2018-2019 », il est proposé par Éric Lefrancois l'adoption de ces règles telles que déposées.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-09 : FRAIS DE DÉPLACEMENT 2018-2019 :

Dépôt d'un formulaire de déclaration de frais de déplacement à chacun des membres. Il est suggéré qu'une demande de remboursement soit faite deux fois par année, soit en décembre 2018 ainsi qu'en juin 2019. À ce moment-là, il faudra remettre les formulaires dûment complétés à Céline Blais qui s'occupera de faire le suivi nécessaire. Les taux ajustés durant l'année seront communiqués aux membres.

Patrick Pilon mentionne le fait que Céline Blais avait été rémunérée l'année dernière en lien avec son travail de secrétariat au sein du conseil. Refait-on la même chose cette année ? Josée L'Allier vérifiera le tout et reviendra sur ce point lors d'une prochaine rencontre du conseil.

CE-10-10: DÉCLARATION D'INTÉRÊT :

Chaque membre présent à la rencontre signe sa feuille de déclaration d'intérêt et la remet à Céline.

CE-10-11: RECONDUCTION DES COMITÉS :

COMITÉ AD HOC :

Dans l'éventualité où une activité ou levée de fonds doit avoir lieu avant la date de la prochaine rencontre mensuelle du conseil d'établissement, un envoi courriel sera fait à l'ensemble des membres du CÉ afin d'obtenir leur approbation concernant la tenue de l'activité en question. L'activité sera approuvée dès que la majorité des membres votant auront répondu en respectant les règles de régie interne en vigueur. La décision sera officialisée lors du conseil d'établissement suivant.

COMITÉ DES FINANCES (environ 2 rencontres par année : mi-année et fin d'année) :

Habituellement, deux personnes ainsi que la direction participent à ces rencontres. Mme Caroline Gratton, M. Éric Lefrancois ainsi que la directrice Josée L'Allier siègeront sur ce comité. Les dates de rencontre seront soumises au courant de l'année.

CE-10-12 : CALENDRIER DES RENCONTRES :

- ✓ Lundi 15 octobre 2018
- ✓ Lundi 12 novembre 2018
- ✓ Lundi 17 décembre 2018
- ✓ Lundi 21 janvier 2019
- ✓ Lundi 18 février 2019
- ✓ Lundi 18 mars 2019
- ✓ Lundi 15 avril 2019
- ✓ Lundi 13 mai 2019
- ✓ Lundi 17 juin 2019

Le tout sera affiché sur le site internet de notre école.

CE-10-13 : FONDS À DESTINATION SPÉCIALE AU 1^{ER} JUILLET 2018 :

Attendu que des projets ont été protégés dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2018.

Attendu que les dépenses du Fonds à destination spéciale sont soumises à la surveillance du conseil d'établissement.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets de nature pédagogique qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2018 ».

Attendu que la directrice propose le transfert de ces sommes au budget de l'établissement.

Il est proposé par Isabelle Lefrancois que le conseil autorise que les sommes du Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau pour l'année 2018-2019 tel que stipulé dans cette résolution et à la pièce jointe « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2018 ».

- Pour : 7
- Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suite au dépôt du document détaillant le fond à destination spéciale, il est mentionné quelques détails :

- ✓ Concernant le football, pourquoi on ne liquiderait pas l'équipement de football ?
- ✓ Pourquoi y a-t-il un déficit au niveau du bal des finissants 2018 ?
- ✓ Pourquoi y a-t-il un déficit au niveau du Grand Défi Pierre Lavoie ?

CE-10-14 : DIRECTRICE :

A) CLIENTÈLE :

Dépôt d'un document décrivant la clientèle scolaire en date du 15 octobre 2018.

B) SERVICES COMPLÉMENTAIRES :

Dépôt d'un document énumérant les services complémentaires offerts aux élèves de notre école.

CE-10-15 : SORTIES PÉDESTRES (AUTORISATION ANNUELLE) :

Il est suggéré par Caroline Gratton que des autorisations annuelles soient permises pour les sorties de groupes d'élèves dans le village qui ne nécessite aucun transport, et ce, sous la supervision de leur enseignant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-16 : ACTIVITÉS ET LEVÉES DE FONDS :

Dépôt du tableau des activités 2018-2019 en date du 15 octobre 2018.

Il est proposé par Carl Prévost l'adoption de l'ensemble des activités décrites au tableau tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-17 : QUESTIONS DIVERSES :

A) RETENUES :

Claudine Dufour s'informe du fonctionnement des retenues des élèves en lien avec le système d'annotations. Est-ce différent pour les élèves du sec.1-2 et ceux du sec. 3-4-5 ? Josée L'Allier répond que oui c'est un peu différent et c'est selon la gestion de classe et le jugement des enseignants.

B) SPORT – GYMNASSE - MIDI :

Mathieu Larabie s'informe si le gymnase pourrait être ouvert les midis pour que lui et d'autres élèves puissent jouer au basketball. Josée mentionne que le problème est qu'il doit y avoir de la surveillance au gymnase durant la période du midi et personne n'est présentement disponible à cet effet. À vérifier.

Mathieu mentionne qu'il aimerait aussi que les paniers de basket à l'extérieur soient réparés et qu'on aménage le terrain de tennis afin qu'ils puissent s'en servir. Vu que cette démarche coûte de l'argent, Caroline Gratton suggère à Matthieu de remplir une demande de financement à la Table Jeunesse Papineau ou de suggérer à des élèves de 4^e secondaire d'en faire un projet « entrepreneurial ».

Éric Lefrancois dit bravo à Matthieu de manifester son désir de faire du sport.

C) CONSEIL ÉTUDIANT :

Dernièrement, il y a eu élection auprès des élèves de notre école afin d'élire le conseil étudiant. En voici le résultat :

- Présidente : Amélie Blanc-Richer.
- Vice-présidence : Maxim Lauzon et Matthieu Larabie.

CE-10-18 : BONS COUPS :

- Le cross-country a eu lieu le 5 octobre dernier. Plus de 3000 coureurs ont participé à cet évènement rassembleur. On souligne la très bonne organisation et le travail assidu de tous les bénévoles ainsi que de Frédéric Ménard, organisateur de l'activité. C'est une belle fierté pour notre école.
- Matthieu souligne l'appréciation des élèves pour le menu offert par la cafétéria cette année. Ils apprécient beaucoup les déjeuners du matin tel que les grilled-cheese à 2\$ qui sont très populaires auprès des jeunes.
- Fumeurs : Éric Lefrancois mentionne son appréciation quant aux nouvelles règles de l'école faisant en sorte qu'il n'y ait plus de groupe de fumeurs devant l'école, ce qui donne une meilleure image de notre école. Le matin, quelques-uns vont à l'extrémité « est » du stationnement avant de l'école et durant les pauses et le midi, ils doivent aller à l'arrière de l'école près de la chaufferie pour fumer.
- Les chauffeurs d'autobus ont manifesté leur appréciation quant au règlement concernant les parents qui viennent porter ou chercher leur enfant à l'arrière de l'école. C'est beaucoup plus sécuritaire de cette façon.

CE-10-19 : DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine séance aura lieu le lundi 12 novembre 2018 à 18h30.

CE-10-20 : LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Durocher la levée de la séance à 20h35.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PATRICK PILON,
Président du conseil d'établissement.

JOSÉE L'ALLIER,
Directrice.